

Application de l'article 47 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. AKEL, Conseillère communale, relative à une situation de nuisances importantes et persistantes liées au passage des rames de métro de la ligne 5 à Anderlecht

N. AKEL donne lecture du texte suivant :

N. AKEL geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite interpellier le Collège communal concernant les nuisances importantes et persistantes liées au passage des rames de métro de la ligne 5 à Anderlecht.

Cette problématique ne date pas d'hier, elle est connue depuis plusieurs années par les riverains concernés, avec des périodes d'accalmie suivies de nouvelles dégradations. À plusieurs reprises, des plaintes ont été introduites auprès de la « STIB », sans qu'une solution structurelle ne soit apportée.

Plusieurs habitants de la chaussée de Mons et des environs subissent en effet :

- des nuisances sonores importantes,
- des vibrations anormales ressenties dans les habitations (murs, sols, mobilier),
- des objets qui tremblent, voire se déplacent,
- une sensation de secousses particulièrement marquée.

Ces phénomènes ont un impact direct sur la qualité de vie des riverains :

- perturbation du sommeil (réveils précoces, difficultés d'endormissement),
- fatigue chronique,
- stress et inconfort quotidien.

Il ne s'agit donc pas d'un problème isolé, mais bien d'une nuisance collective et récurrente, qui semble révéler un problème structurel lié soit à l'infrastructure, soit à l'exploitation du métro.

Je tiens également à souligner que cette situation a déjà fait l'objet d'une attention médiatique par le passé, avec un reportage réalisé au domicile d'un riverain, ce qui confirme le caractère ancien et connu de cette problématique.

Face à l'absence de solution durable à ce jour, une plainte a été introduite auprès de « Bruxelles Environnement » afin de demander la réalisation de mesures officielles de bruit et de vibrations.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes :

1. La Commune a-t-elle connaissance de ces nuisances et dispose-t-elle d'un historique des plaintes liées à cette situation ?
2. Des constats ou mesures ont-ils déjà été réalisés sur le territoire communal concernant ces vibrations ?
3. Quels contacts ont été pris avec la « STIB » afin d'identifier et de corriger l'origine du problème ?
4. La Commune envisage-t-elle de soutenir ou d'accompagner les riverains dans leurs démarches, notamment auprès de « Bruxelles Environnement » ?
5. Quelles actions concrètes le Collège compte-t-il entreprendre afin d'obtenir une solution durable à cette problématique ?

Je vous remercie pour vos réponses et pour l'attention portée à cette situation qui impacte directement les conditions de vie de nombreux habitants.

01 :43 :02

Madame l'Echevine BENMRAH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen BENMRAH geeft lezing van het volgend antwoord:

Je me souviens avoir cosigné le 30 mars 2023 avec quelques collègues ici présents une motion afin d'introduire une action en justice contre la « STIB » pour accompagner les riverains victimes de ces nuisances et des dégâts causés par les vibrations des rames de métro.

La majorité de l'époque avaient rejeté cette proposition préférant faire confiance à la « STIB » qui se promettait de se pencher sérieusement sur le problème.

Entre-temps d'autres Communes avaient décidé d'agir en justice contre la « STIB » et d'accompagner les habitants impactés de leur commune afin qu'ils obtiennent réparation pour les dommages subis à leur habitation.

À la suite d'une interpellation de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, le 23 mai 2024 et un contact entre la Commune et la « STIB », cette dernière reconnaissait une défectuosité des roues des rames modèles M7 et promettait la fabrication et le renouvellement des roues par le constructeur des rames.

Le nouveau Collège a hérité de ce dossier.

Dès les 1ères réunions qui ont eu lieu avec « STIB », celle-ci s'est engagée à nous communiquer un calendrier et un plan d'action.

Ce plan d'action et ce calendrier ont été communiqués en juin 2025. Ils sont accessibles sur le site de la « STIB » et ont été reproduit dans « Anderlecht Info » de juillet/août 2025.

En octobre 2025, la « STIB » annonçait au Collège que la commande des nouvelles roues avait enfin été passée. A partir d'octobre 2025, la « STIB » a progressivement installé ces roues sur les rames les plus affectées. Afin de maintenir le niveau de service du métro, toutes les rames n'ont pu être traitées simultanément. La « STIB » a annoncé le remplacement de l'ensemble des roues de ses rames pour septembre 2026, ce qui doit entraîner une amélioration conséquente de la situation.

Désormais, toutes les plaintes liées aux vibrations sont centralisées auprès d'un service spécifique « Surveillance » du réseau de métro de la « STIB » qui les relaie immédiatement vers les services en charge, d'une part des études vibratoires et d'autre part de la planification des mesures d'entretien.

Enfin, le Collège continuera à suivre ce dossier avec attention et restera attentif à l'évolution de la situation dans l'intérêt des riverains concernés.

01 :45 :50

N. AKEL :

J'ai également consulté le calendrier du plan d'action. Il faut toutefois savoir qu'il ne prévoit pas nécessairement le remplacement des roues, mais juste de les poncer ou les limer.

Mais quand les nuisances persistent et que les vibrations sont encore présentes, il est inutile de procéder à des réparations de murs fissurés ou de carrelages qui ont complètement sauté, c'est juste bon pour recommencer après.

Il y a désormais une dégradation des nuisances beaucoup plus importantes qu'avant les réparations ; il y a manifestement un souci. Le passage du métro se fait approximativement toutes les cinq minutes, mais dans les deux sens, soit un passage toutes les deux minutes et trente secondes. Chaque passage génère des secousses, comme s'il y avait un tremblement de terre ou un gros orage dans votre cuisine ou dans votre salon. Les vibrations sont même visuelles !

J'ai consulté le plan d'action mais je n'ai pas vu qu'on y parlait des remplacements.